

## **Réunion du Comité Syndical du 15 décembre 2020**

**Effectif légal du conseil syndical : 64**

**Nombre de Conseillers en exercice : 64**

**Nombre de conseillers présents ou représentés : 46**

**Nombre de votant : 45**

Convoqué le 02 décembre 2020, le conseil syndical s'est réuni le 15 décembre deux mille vingt à 18h00, en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

### **99<sup>e</sup> Séance**

**Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT

Monsieur Dominique BANNIER

Monsieur Nicolas BONNET

Monsieur Jean-Pierre BRENAS

Monsieur Jean-Pierre BUCHE

Monsieur Jean-Christophe CERVANTES

Monsieur Alain DEAT

Monsieur Gérard DUBOIS

Monsieur Éric GRENET

Monsieur Gérard GUILLAUME

Monsieur Sylverin KEMMOE

Monsieur Jean-Marc LAVIGNE

Madame Christine MANDON

Monsieur Cédric MEYNIER

Monsieur Jean-Marc MORVAN

Madame Christine PAÇAUD

Monsieur Pierre PECOÛL

Madame Anne-Marie PICARD

Monsieur Jérôme PIREYRE

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL

Monsieur Laurent THEVENOT

Monsieur Dominique VAURIS

Monsieur Charles BRAULT

Monsieur Claude AUBERT

Monsieur José BELDA

Monsieur Frédéric BONNICHON

Monsieur Éric BRUN

Monsieur Philippe CARTAILLER

Monsieur Jean-Michel CHARLAT

Monsieur Antoine DESFORGES

Madame Blandine GALLIOT

Monsieur Dominique GUELON

Monsieur Jean-Pierre HEBRARD

Monsieur Jacques LARDANS

Madame Christine LECHEVALLIER

Monsieur Christian MELIS

Madame Danielle MISIC

Monsieur Jean-Michel ONDET

Monsieur Gilles PAULET

Madame Mina PERRIN

Monsieur Pascal PIGOT

Monsieur Marc REGNOUX

Madame Valérie ROUX

Monsieur Bruno VALADIER

Monsieur GILLES VESCOVI

Madame Cécile GILBERTAS

### Avaient donné pouvoir :

Madame Sandrine ROUSSEL

À

Monsieur Pierre PECOUL

### Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES

Monsieur Jérôme AUSLENDER

Monsieur Alain CAZE

Monsieur Alain CHARLAT

Madame Catherine FROMAGE

Monsieur Michel LACROIX

Monsieur Dominique MARQUIE

Monsieur Gilles PETEL

Monsieur Denis ROUGEYRON

Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur Marcel ALEDO

Monsieur Nicolas BEAURE

Monsieur Gérard CHANSARD

Madame Nathalie DOS SANTOS

Monsieur Yann GUILLEVIC

Monsieur André MAGNOUX

Monsieur Sébastien MORIN

Monsieur François REPOLT

Madame Nadine VALLESPI

## **Animation LEADER 2021**

Par délibération n°404 du 15 janvier 2015, le PETR du Grand Clermont a présenté une candidature Leader pour la période 2015-2020, auprès du Conseil régional, autour de la réappropriation du Val d'Allier et de son patrimoine.

Pour mémoire, le Grand Clermont ambitionne la réappropriation de la rivière, en conciliant sa sensibilité écologique avec ses différents usages (protection de la faune et de la flore, divagation de la rivière en cas de crue, captage d'eau potable, randonnées pédestres et nautiques, baignade, pêche, autres activités récréatives, activités économiques et touristiques, agriculture, ...). De cette réappropriation dépendra la diffusion d'un développement sur l'ensemble du territoire, à partir de la valorisation des ressources liées à la rivière, du patrimoine bâti, historique, archéologique et paysager mais aussi des richesses naturelles telles que les coteaux, les puys ou la forêt de la Comté.

Le long de la rivière Allier, la voie verte constitue un axe structurant, et les « portes d'entrée » du territoire représentées par des sites et/ou projets tels que, par exemple, l'Eco pôle et le site de Chadieu forment des pôles à partir desquels organiser le développement du Val d'Allier. Ces portes d'entrée, éléments phares et moteurs du programme, permettront de donner une grande visibilité à la rivière et, à partir d'elle, à l'ensemble du Val d'Allier.

Le Grand Clermont a été sélectionné comme territoire Leader et s'est vu attribuer une enveloppe de 3.041.372,00 € pour la période 2015-2020 (prolongation des engagements jusque fin 2022).

Conformément à la délibération n°439 du 12 Novembre 2015, le Grand Clermont a pris l'engagement d'assurer l'animation du programme Leader, en se dotant des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs attendus par l'autorité de gestion.

Dans le cadre du dépôt d'une demande de subvention pour le financement des frais de fonctionnement du GAL pour l'année 2021, il appartient à notre Assemblée d'approuver le plan de financement suivant :

| Type de dépenses  | Montant prévisionnel HT | Financier                               | Montant prévisionnel |
|---|-------------------------|---|----------------------|
| Dépenses sur devis (organisation des comités de programmation, adhésion aux réseaux professionnels, frais de formation) | 506,00 €                | FEADER                                  | 98 058,00 €          |
| Dépenses de rémunération  | 105 084,13 €            | Autofinancement                         | 24 514,50 €          |
| Frais de structure  | 15 762,62 €             |   |                      |
| Dépenses de fonctionnement (déplacements, repas, hébergement)   | 1 219,75 €              |   |                      |
| <b>Total dépenses prévisionnelles HT</b>  | <b>122 572,50 €</b>     | <b>Total ressources prévisionnelles</b> | <b>122 572,50 €</b>  |

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'opération ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention ;
- d'autoriser la prise en charge par l'autofinancement du solde des dépenses du projet en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

À Clermont-Ferrand, Le mercredi 16 décembre 2020  
 Dominique ADENOT,  
 Président.



